



Direction des Affaires
Financières

F1

Séance publique du mercredi 29 juin 2022

Convoqué le jeudi 23 juin 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Laurent NOEL, Délia TOUMI, Grégory BOULORD, Carole LAFON, Belkacem OUCHEN, Chaouki ABSSI, Ibrahima NDIAYE, Sofia MANSERI, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Christian DESCHENES, Céline LANOISELEE, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Fabienne MOREAU, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Isabelle TITTI DINGONG, Ahcen MEHARGA, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS, Christelle NEDELEC, Philippe HALLAIS

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE représenté par Carole LAFON, Zineb ZOUAOUI représentée par Chaouki ABSSI, Christophe BERNIER représenté par Laurent NOEL, Alexandra D'ALCANTARA représentée par Grégory BOULORD, Roger DUGUE représenté par Yasmina ATTAF, Isabelle MASSARD représentée par Belkacem OUCHEN, Maria Blanca FERNANDEZ représentée par Céline LANOISELEE, Nadia MOUADDINE représentée par Patrice LECLERC, Richard MERRA représenté par Délia TOUMI, Aurélie REMACLE représentée par Zine BOUKRICHE, Elsa FAUCILLON représentée par Mariama GASSAMA, Karine CHALAH représentée par Ahcen MEHARGA, Ibrahima DIALLO représenté par Sinan KARAKUS

Absents excusés :

Jacques BRIFFAULT

Ne prend pas part au vote : 1

Patrice LECLERC

Nombre de votes pour : 34

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions : 7

Karine CHALAH (représentée par Ahcen MEHARGA), Ahcen MEHARGA, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS, Christelle NEDELEC, Ibrahima DIALLO (représenté par Sinan KARAKUS), Philippe HALLAIS

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Approbation du Compte Administratif de la commune pour 2021

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Compte Administratif de la commune présenté par Monsieur le Maire de Gennevilliers pour l'exercice 2021,

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement s'élève à : 18 318 437,11 €,

Considérant que le solde d'exécution de la section d'investissement s'élève à : - 15 118 769,80 €,

Considérant que ces montants sont conformes au compte de gestion du Trésorier Principal,

Vu l'avis de la Commission intéressée,

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire se retire au moment du vote,

DELIBERE

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Accusé de réception en préfecture
092-219200367-20220629-DE-F1-290622-DE
Préfecture de la Région Île-de-France
Date de réception préfecture : 07/07/2022

Article 1 : Procède au règlement définitif du budget 2021 et propose de fixer comme suit, les résultats des différentes sections budgétaires :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chap.	Intitulés	Montants
011	Charges à caractère général	40 816 042,36
012	Charges de personnel et frais assimilés	80 959 836,10
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 593 859,67
65	Autres charges de gestion courante	12 160 085,33
66	Charges financières	1 006 542,61
67	Charges exceptionnelles	1 509 184,63
	Total:	144 045 550,70

Recettes

Chap.	Intitulés	Montants
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 000 000,00
013	Atténuation de charges	1 219 171,26
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	272 359,67
70	Produits des services, du domaine, et vente diverses	10 188 404,23
73	Impôts et taxes	114 527 859,51
74	Dotations, subventions et participations	30 207 431,61
75	Autres produits de gestion courante	3 012 244,37
77	Produits exceptionnels	1 936 517,16
	Total:	162 363 987,81

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chap.	Intitulés	Montants
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	15 250 334,83
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	272 359,67
041	Opérations patrimoniales	1 024 166,35
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 179 480,00
16	Emprunts, dettes, et assimilés	8 846 410,00
20	Immobilisations incorporelles	2 766 503,87

Accusé de réception en préfecture 092-219200367-20220629-DE-F1-290622-DE 8 846 410,00 Date de réception préfecture : 07/07/2022
--

204	Subventions d'équipement versées	4 837 110,28
21	Immobilisations corporelles	16 424 142,31
23	Immobilisations en cours	19 255 033,56
27	Autres immobilisations financières	1 317 219,32
	Total:	71 224 463,02

Recettes

Chap.	Intitulés	Montants
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 593 859,67
041	Opérations patrimoniales	1 024 166,35
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 603 520,55
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	23 886 111,59
13	Subventions d'investissement reçues	7 491 048,01
16	Emprunts et dettes assimilées	8 439 373,05
20	Immobilisations incorporelles	67 614,00
	Total:	56 105 693,22

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 7/07/22

Affiché le 7/07/22

Exécutoire le 7/07/22

Le Maire
Patrice LECLERC



(Handwritten signature in blue ink)

Accusé de réception en préfecture
092-219200367-20220629-DE-F1-290622-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022